



Règlement du Cross du C.O.C.A.A

DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2025

Article 1 - Organisateur

Le Cross du COCAA est organisé par le **CLUB OLYMPIQUE CHAMPAGNE ARGONNE ATHLETISME**.
En tant qu'organisateur, le COCAA et ses préposés sont couverts par une assurance Responsabilité Civile souscrite auprès d'AXA à Châlons en Champagne.

Article 2 - Épreuves

Liste des épreuves :

Le détail des épreuves est fourni sur nos pages internet : [Cross du COCAA | COCAA ATHLETISME \(cocaa-chalons-athle.fr\)](#)

12 h 00	ECOLE ATHLE Filles et Garçons	Petite boucle	6 min
12 h 10	POUSSINES ET POUSSINS	Petite boucle	8 min
12 h 25	BENJAMINES ET BENJAMINS MINIMES filles	1 Grande boucle	2 570 m
12 h 50	MINIMES garçons CADETTES	2 Moyennes boucles	3 010 m
13 H 20	CADETS JUNIORS FEMMES	1 moyenne + 1 grande boucle	4 075 m
13 h 50	JUNIORS HOMMES E.S.M FEMMES	2 Grandes boucles	5 140 m
14 h 30	E.S.M HOMMES	1 Moyenne boucle + 3 Grandes boucles	9 215 m

Départs et arrivées :

Sur le site de la maison de la chasse et de la nature du Mont Choisy - route de Sézanne - Châlons en Champagne.

Article 3 - Modalités d'inscription

- Inscription en ligne [SUR LE SITE DU COMITE MARNE](#) pour les licenciés FFA
- SUR PLACE 30 mn avant le départ de la course
- en téléchargeant le bulletin sur notre page internet **à retourner par voie postale avant le vendredi 14 NOVEMBRE 2025** à COCAA - 15 rue René Lemoine - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
<https://www.cocaa-chalons-athle.fr/cross-du-cocaa>

Prix des courses

Gratuit : catégories Ecole athlé et poussin(e)s

2 € : benjamins - minimes

8 € : cadets - juniors - Espoir - senior - master (-2 € pour les licenciés FFA)

Age requis

Les catégories et âges pour chaque course sont indiqués sur notre page internet.

Certificat médical (Article L. 231-3 du Code du Sport) **REPLACÉ PAR LE PPS.**

Coureurs licenciés FFA : Fournir la photocopie de la licence de l'année en cours.

- pour les adhérents Fédération Française d'Athlétisme (FFA), les titulaires d'une licence Athlé Compétition / Athlé Entreprise / Athlé Running ou d'un Pass'Running
- pour les titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon

Coureurs non licenciés :

Présentez ou VALIDEZ SON PARCOURS PREVENTION SANTE SUR LE SITE / [Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé \(athle.fr\)](#) ou QR code affiché dans la salle.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical.

Assurances :

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres engagés de s'assurer personnellement. Il est expressément indiqué que les engagés participent sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou autre problème durant la course.

Chronométrage électronique :

Un chronométrage par puce électronique est effectué pour les participants. La puce électronique, fournie aux coureurs, est obligatoire pour être classé.

Article 4 - Modalités d'organisation des épreuves

Conditions de participation aux courses :

Toutes les courses sont ouvertes à tout participant selon sa catégorie d'âge (licencié ou non).

Dossard :

Le dossard est à porter sur la poitrine et doit être entièrement lisible (y compris les logos publicitaires) sur la globalité du parcours.

Récompenses des différentes épreuves : pas de cumul de primes

- Ecole d'athlétisme et poussins :
 - médaille à tous les participants
- Benjamins - minimes - Cadets - Juniors :
 - 1 coupe aux 3 premiers de chaque catégorie (homme et femme)
- Espoir : 1^{er} homme : 1 bouteille 1^{ère} femme : 1 bouteille + un bouquet
- Seniors à Masters (scratch) :
 - 1 bouteille de champagne et une coupe aux 3 premiers hommes
 - 1 bouteille de champagne et une coupe aux 3 premières femmes
 - 1 bouquet pour la 1^{ère} femme

Assistance Médicale :

Une assistance médicale est organisée sur le parcours et à l'arrivée par la Protection Civile.

Sécurité sur le parcours :

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par l'Organisateur via ses « signaleurs ». Les « signaleurs » pour votre sécurité veilleront au respect de ces règles. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits.

Jury officiel :

Disposant des qualifications requises par la FFA, les juges habilités par l'Organisateur veilleront au bon déroulement des épreuves. Le pouvoir de décision du juge-arbitre est sans appel.

Article 5 - Droit à l'image

Par sa participation au cross du COCAA, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Article 6 - Acceptation expresse

Le fait de s'inscrire à cette épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Châlons en Champagne,

Le _____

Signature de l'athlète

